

No 05/23 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la vente de terrains industriels dans la zone d'activités du Day pour la somme de 3'915'540.-

Vallorbe, le 23 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Monsieur Truan Stéphane Président, Messieurs Facchinetti Italo, Patrice Künzler, Rocca Maurizio excusé, et Alexandre Séchaud Rapporteur, s'est réunie le 19 juin 2023 à la salle du Martinet en présence de Monsieur le Syndic Stéphane Costantini.

La commission tient à remercier M. Costantini pour ses explications ainsi que pour les réponses claires apportées à nos questions.

Lors de cette séance, Monsieur Stéphane Costantini, nous a fait part des motivations et des intérêts pour la Commune de vendre le terrain au Day à la société Thermoflex. Les avantages de cette vente sont nombreux, notamment: environ 40 places de travail supplémentaires sur le territoire Vallorbier, potentiellement de nouveaux habitants sur la commune ainsi que le siège social de l'entreprise. Ceci aura un effet bénéfique sur les finances communale.

Lors de la vente il est convenu que la halle soit reliée au chauffage à bois ce qui apportera une vente de bois pour la commune. Lors de la construction de celle-ci, il sera apposé des panneaux solaires sur toute la toiture.

La commission a demandé à M Costantini quel serait l'impact sur le trafic routier en lien avec l'implantation de Thermoflex.

Selon les informations reçues, la fréquence moyenne serait d'environ 8 camions par jour donc 16 passages.

La commission s'est également interrogée sur la valorisation des parcelles faisant suite aux différents morcèlements et faire en sorte que des m2 ne soient pas perdus.

M. Costantini, nous a assuré que le morcèlement était fait de telle manière que les terrains soient exploités au maximum de leur surface. De plus, la vente des terrains permettra un retour sur

investissement ainsi qu'une plus-value sur les frais occasionnés par l'acquisition et l'équipement de ces parcelles.

Aussi, au regard de ce qui précède, après délibération, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal no 05/23 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de chacune des parcelles N°1055,1063 et 1634 propriétés communales, conformément au plan d'intention remis avec le préavis 05/23, pour la somme de Fr. 205.- en moyenne le m²
- 2- d'attribuer le produit net de cette vente au compte N° 223.4242 « plus-value patrimoine financier »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Truan Stéphane
Présidente



Alexandre Séchaud
Rapporteur



Annexe : calendrier prévisionnel du projet



Activités	Périodes
Préavis / Rapport	Juin - Août 2023
Enquête	Fin 2023 / Début 2024
Permis construire	Juin 2024
Vente	Mi-2024
Construction	Eté 2024 - 2025
Déménagement – Mise en exploitation du bâtiment	Fin 2025 – Début 2026